

Mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

PROBLÉMATIQUES

Les EEE constituent l'une des principales menaces sur la biodiversité. Elles sont aussi à l'origine d'impacts sanitaires et socio-économiques. Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine est favorable au développement de nombreuses EEE en raison de sa position géographique, de la diversité des habitats naturels et anthropiques, de son climat et de sa géologie, et de l'importance des pressions humaines et des voies de circulation internationales terrestres, maritimes et aériennes. Il est ainsi confronté à divers enjeux pour prévenir et gérer l'introduction et la propagation des EEE, notamment :

- Enjeu de connaissance (des EEE, de leurs voies d'introduction, des méthodes de gestion,...),
- Enjeu de prévention, gestion et restauration (protocoles, méthodes d'intervention, financements,...),
- Enjeu de mobilisation, structuration et professionnalisation des acteurs (sensibilisation, formation, gouvernance adaptée,...).

La stratégie régionale relative aux EEE doit prendre en considération ces enjeux en lien avec les stratégies concernant la biodiversité, à l'échelle nationale (SNB, SNEEE) et régionale (SRB, décisions votées par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2017, feuille de route Néo Terra, politiques en faveur de la biodiversité, de la santé humaine et animale, d'une économie durable portées par les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine, ...). Elle doit aussi tenir compte des obligations réglementaires en matière de préservation de l'environnement (notamment le règlement européen 1143/2014), de santé publique, animale et végétale, dans une approche globale cohérente avec le concept « One Health ».

DESCRIPTION

L'objectif de la stratégie régionale EEE est de renforcer et de structurer l'action collective relative aux invasions biologiques (toutes espèces confondues et tous milieux) en matière d'amélioration et de partage des connaissances, de prévention de leur introduction et de leur propagation, de sensibilisation, de formation, de veille et de gestion des populations. Pour cela, elle comporte 4 axes et 10 objectifs déclinés en 24 actions :

1. Axe 1 : Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, amélioration et mutualisation des connaissances

- Hiérarchiser des espèces et des espaces pour les interventions
- Mettre en place des actions sur les voies d'introduction et de propagation
- Faire une veille du territoire et appliquer les différentes réglementations en vigueur
- Améliorer et mutualiser les connaissances sur les espèces et les méthodes de gestion
- Structurer des informations
- Soutenir la recherche
- Elaborer des indicateurs de suivi des EEE et de l'efficacité de la gestion
- Evaluer les impacts des EEE sur la biodiversité, les usages et la santé

Mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

2. Axe 2 : Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes

- Mener des opérations de gestion sur le terrain en identifiant des moyens d'actions et en priorisant la réaction rapide sur les espèces émergentes
- Restaurer les écosystèmes dégradés

3. Axe 3 : Communication, sensibilisation et formation

- Créer un portail régional de ressources EEE
- Organiser des formations et des journées techniques
- Soutenir et développer les démarches participatives

4. Axe 4 : Gouvernance et suivi de la stratégie, animation d'un réseau régional d'acteurs (REEENA)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- De nombreux projets (essentiellement sur les milieux continentaux et la flore) sont portés par de multiples acteurs en région. Quelques exemples peuvent être cités :
 - ORENVA en ex-Poitou-Charentes, Observatoire des plantes exotiques envahissantes en ex-Limousin,
 - Portail EEE de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine et de FAUNA,
 - Observatoire des Ambrosies et arrêtés préfectoraux relatifs aux plans de contrôle des ambrosies (FREDON),
 - Life CROAA, Life Erismature rousse, arrêtés préfectoraux de lutte.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 100 % des actions de la SREEE déclinées
- (Ind.) Tenue d'un événement régional de sensibilisation tous les deux ans
- (Ind.) Nombre de membres du REEENA
- (Ind.) Une réunion du comité de pilotage par an
- (Ind.) Une réunion du REEENA par an
- Validation de la SREEE (2022)
- REEENA fonctionnel (2023)
- Mise en ligne d'un portail régional de ressources EEE (2023)
- Production de listes hiérarchisées EEE (2023)
- Mise en œuvre de feuilles de route annuelles
- Bilan de la stratégie à mi-parcours et évaluation finale de la stratégie

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : DREAL, OFB, Région (animation ARB).
- **Porteurs de projets « types »** : Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, socio-économiques, de la recherche, de l'enseignement et EEDD.
- **Partenaires techniques** : ARB, CRA, CBN, FREDON, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, socio-économiques, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la recherche, de l'enseignement et EEDD et pépinières et élevages.
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Départements, Collectivités locales, Etat et ses établissements publics (dont Agences de l'Eau, OFB, ...), Europe, entreprises privées

Mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : Programmes Life et programmes européens opérationnels 2021-2027 (FEDER)
- Dispositifs financiers publics (AAP, subventions, ...) ou privés (mécénat)
- PNA pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE et Stratégies Nationales de Gestion des EEE largement répandues
- Réglementations en lien avec les EEE
- Plans de gestion des milieux naturels (PNR, RN, CEN, PN, collectivités, ...)
- Bonnes pratiques socio-professionnelles

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.6)
- **Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes déclinée de la Stratégie Nationale**
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action D01-OM-OE04-AN1)
- **PRFB** : Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 31)
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.3.1)
- **PSN PAC** : OS-F
- **PSR NA PAC** : Protéger les zones humides de marais
- **SDAGE AG** : Orientation D21. Gérer et réguler les espèces exotiques envahissantes
- **SDAGE LB** : Chapitre 9D. Contrôler les espèces exotiques envahissantes
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- **SRE** : Orientation 3. Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés (AO 2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

